

BILAN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2017-2018

Comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement 2017-2018 était composé de treize membres : douze votants, soit six membres du personnel de l'école (enseignants, personnel de soutien, technicienne du service de garde et professionnelle) et six parents d'élèves, dont un agissant à titre de président. Les parents présents à l'assemblée générale de septembre 2017 ont décidé d'inclure la possibilité de nommer des substituts. Deux parents se sont portés volontaires et ont participé à plusieurs rencontres assurant ainsi le quorum par leur présence. La direction a également assisté à toutes les rencontres.

Huit séances régulières se sont déroulées à l'école de La Broquerie. Les séances ordinaires ont été annoncées dans le courrier familial, à l'exception de celle de juin et le calendrier des rencontres a été publié sur le site web de l'école. Les ordres du jour et procès-verbaux des rencontres ont été disponibles pour consultation sur le site web de l'école dès leur approbation.

Le conseil d'établissement a été sollicité dans quelques dossiers importants. Ses représentants ont, entre autres, participé à la vaste consultation de la Commission scolaire des Patriotes sur le nouveau Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022. Le CÉ a aussi été consulté à propos des modifications des pouvoirs des Commissions scolaires et du code d'éthique et de déontologie des commissaires.

D'autre part, à la suite de la ferme opposition du CÉ qui a mené à l'abandon par la Ville de Boucherville de son projet de parc canin derrière l'école, les représentants de la Ville sont venus présenter aux représentants du CÉ et à la direction de l'école leur nouveau projet d'aménagement du parc dans un souci de consultation et de collaboration qui augure bien pour les projets futurs autour de l'école.

Les rencontres régulières ont servi à la gestion courante des activités de l'école. Les membres du Conseil d'établissement, tel que décrits dans leurs rôles et responsabilités, ont été informés et consultés. Après discussions, et conformément aux pouvoirs qui leur

sont conférés, ils ont adopté et approuvé plusieurs résolutions, entre autres sur les sujets suivants:

- Règles de régie interne du CÉ (adoption) et du service de garde 2017-2018 (approbation);
- Budget de fonctionnement du CÉ (adoption);
- Critères de sélection de la direction d'établissement (adoption);
- Procédure sur l'arrivée des élèves le matin (adoption);
- Conférences offertes aux parents (approbation);
- Transferts budgétaires pour divers projets et activités (approbation);
- Activités éducatives complémentaires (approbation);
- Frais divers chargés aux parents (approbation);
- Convention de gestion et de réussite éducative (approbation);
- Grille matière - Grille-horaire 2018-2019 (approbation);
- Activités particulières du service de garde et lors des pédagogues 2018-2019 (approbation);
- Reddition de compte (approbation);
- Actes d'établissement (approbation);
- Fournitures scolaires 2018-2019 (approbation);
- Mode de vie 2018-2019 (approbation);
- Prévisions budgétaires 2018-2019 (approbation);
- Rapport annuel du CÉ 2016-2017 et 2017-2018 (approbation);
- Activités diverses impliquant un changement d'horaire ou une sortie de l'école (approbation);
- Campagnes de financement 2018-2019 (approbation);
- Règlement concernant le traitement des plaintes (approbation);
- Code d'éthique des commissaires (consultation);
- Participation à distance aux séances du conseil des commissaires (consultation);
- Photos scolaires (consultation);
- Calendrier des séances et de travail du CÉ (information);
- Suivi budgétaire (information);
- Travaux dans l'école et la cour (information);
- Organisation scolaire et utilisation des locaux 2018-2019 (information);
- Activités et projets divers (information).

Comme convenu l'an dernier, une analyse de l'offre d'anglais accru au 3^e cycle dans les écoles primaires de la CSP a été effectuée. Le CÉ en est arrivé à la conclusion ferme, suite à la présentation de cette analyse, qu'il n'était pas souhaitable d'aller de l'avant avec un tel projet.

Le Conseil d'établissement s'est assuré que les documents ou projets soumis à son attention avaient été préparés avec rigueur et que tous les éléments importants avaient été considérés pour justifier les décisions prises par l'équipe-école. Dans le cas de l'approbation de la convention de gestion et de la réussite éducative, le CÉ avait demandé une analyse qualitative des résultats avant de pouvoir juger des moyens mis en place pour l'atteinte des objectifs, ce qui a été fait et a facilité son adoption.

Le Conseil d'établissement de l'école De La Broquerie collabore étroitement avec la direction d'école et l'équipe-école afin d'assurer le meilleur encadrement des élèves sur les plans académique et parascolaire et ainsi leur fournir le meilleur environnement possible pour leur épanouissement. C'est dans cet esprit de collaboration que chacun des membres du CÉ est appelé à travailler dans l'intérêt de tous.

Le Conseil d'établissement a constaté un essoufflement de l'Organisme de participation des parents (OPP). Le CÉ tient à réitérer son soutien et sa confiance aux membres de l'OPP dans ses efforts et sa créativité pour trouver de nouvelles façons d'améliorer la vie scolaire de nos enfants. Que ce soit des projets de financement, de reconnaissance ou de nouvelles activités, l'engagement de l'OPP est toujours apprécié et encouragé par le CÉ.

Soulignons en terminant que l'école De La Broquerie, pour la dix-huitième année consécutive, a participé au réseau des Établissements Verts Brundtland. La recherche d'activités à caractère culturel et le souci d'intégrer tous les élèves à un milieu de vie agréable et respectueux des autres et de l'environnement demeurent un enjeu majeur dans l'organisation scolaire et pédagogique de l'école.

Isabelle Leyrolles
Présidente du Conseil d'établissement